



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Service de la coordination des affaires parisiennes  
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**Arrêté préfectoral n°75-2022-05-05-00005]  
Fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature  
à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral, et notamment les articles L.157 et R.98 ;

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les déclarations de candidature aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022 doivent être déposées à la préfecture de Paris au 5, Rue Leblanc, 75015 Paris pour :

- **le 1<sup>er</sup> tour de scrutin** : du lundi 16 mai 2022 au vendredi 20 mai 2022 de 8 heures à 18 heures;

- **le 2<sup>e</sup> tour de scrutin** : le lundi 13 juin 2022 de 14 heures à 18 heures et le mardi 14 juin 2022 de 8 heures à 18 heures.

**Article 2 :** Il sera procédé, le vendredi 20 mai 2022 à partir de 18 heures 30, au tirage au sort déterminant l'ordre de présentation des candidats et des panneaux d'affichage électoraux pour chaque circonscription.

**Article 3 :** La préfète, directrice de cabinet de la préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr](http://www.prefectures-regions.gouv.fr)).

Fait à Paris, le 5 MAI 2022

Le Préfet,

**Marc GUILLAUME**